

Durée de conservation de vos Données Personnelles

Finalités	Durées de conservation	
	Base active	Archives intermédiaires
La gestion des relations contractuelles	Jusqu'à la fin de la relation contractuelle	Les seules données nécessaires à des finalités précontentieuses ou contentieuses sont conservées jusqu'à l'acquisition de la prescription légale. Le délai de prescription de droit commun en matière civile et commerciale est de cinq (5) ans. En cas de contentieux, ces données sont conservées pendant toute la durée de la procédure et jusqu'à l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaire
La gestion de la facturation	Durée de l'exercice en cours	Dix (10) ans à compter de la clôture de l'exercice en cours
La gestion de vos demandes de contact, réclamations et support	Le temps de traitement de la demande	Trois (3) ans à compter du dernier contact
La mise en ligne d'Offres d'emplois	Durée de leur publication et en tout état de cause, un (1) an à compter de la date de publication	Les seules données nécessaires à des finalités précontentieuses ou contentieuses sont conservées jusqu'à l'acquisition de la prescription légale. Le délai de prescription de droit commun en matière civile et commerciale est de cinq (5) ans. En cas de contentieux, ces données sont conservées pendant toute la durée de la procédure et jusqu'à l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaire
La communication, selon le cas, d'Offres d'emplois aux Utilisateurs/Candidats et de candidatures aux Utilisateurs/Recruteurs	Jusqu'à la fin de la période de recrutement de l'Offre d'emploi concernée	Les seules données nécessaires à des finalités précontentieuses ou contentieuses sont conservées jusqu'à l'acquisition de la prescription légale. Le délai de prescription de droit commun en matière civile et commerciale est de cinq (5) ans. En cas de contentieux, ces données sont conservées pendant toute la durée de la procédure et jusqu'à l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaire

Durée de conservation de vos Données Personnelles

Finalités	Durées de conservation	
	Base active	Archives intermédiaires
La gestion des démarches avec les autorités de contrôle, les autorités judiciaires ou toute autre autorité habilitée	Le temps des échanges avec lesdites autorités	Les données sont conservées jusqu'à l'acquisition de la prescription légale. Le délai de prescription de droit commun en matière civile et commerciale est de cinq (5) ans. En cas de contentieux, ces données sont conservées pendant toute la durée de la procédure et jusqu'à l'expiration des voies de recours ordinaires et extraordinaires
La gestion des demandes d'exercice de droits	Les données sont conservées le temps de faire droit à la demande	Les données sont conservées pendant un (1) à six (6) ans en fonction du droit exercé
La gestion des Données Personnelles de candidature	Deux (2) ans à compter du dernier contact avec l'Utilisateur/Candidat	En cas de contestation / réclamation de l'Utilisateur/Candidat sur le refus de sa candidature dans le délai de deux (2) ans, conservation pour une durée totale de cinq (5) ans à compter de son refus de candidature
La gestion des cookies	Durée du consentement ou treize (13) mois, la durée la plus courte étant retenue	Les données ne sont pas conservées au-delà de treize (13) mois
L'analyse du trafic du Site	Les données de navigation (cookies notamment) sont conservées pendant une durée de treize (13) mois à compter de leur collecte	Les données ne sont pas conservées au-delà de treize (13) mois
L'amélioration des performances du Site et des Services	Pendant la durée nécessaire à l'analyse et à l'amélioration des performances du Site et des Services, soit généralement treize (13) mois maximum	Les données ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'analyse et à l'amélioration des performances du Site et des Services